

À la mémoire de mon père, Claude Melançon,  
décédé le 14 décembre 2009

CSMD – 225M  
C.G. – Question  
de mourir dans  
la dignité

**Témoignage sous forme de mémoire à l'intention de la *Commission spéciale*  
*sur la question de mourir dans la dignité***

Tout d'abord, je tiens à préciser que je suis désolée de ne pas pouvoir être entendue par la Commission étant donné que la date pour les auditions est dépassée. J'avoue qu'à ce moment-là, j'étais encore à essayer de me remettre les idées en place concernant les circonstances ayant conduit à la mort de mon père.

Mon témoignage s'inscrit nettement **CONTRE l'euthanasie et le suicide assisté**. Mes raisons n'ont rien à voir avec la religion, ou n'importe quel principe moral, social ou juridique puisqu'avant de vivre ce qui s'est produit dans le cas de mon père, j'étais en faveur de l'euthanasie et du suicide assisté. Ce sont les faits et les événements entourant la mort de mon père qui m'ont amenée à changer ma position.

Aujourd'hui, il m'apparaît très clair que notre société n'est pas prête à faire l'application de l'euthanasie et du suicide assisté, que les risques de meurtres déguisés sont très présents. En raison de la gravité de mon propos, ce mémoire est également envoyé à l'Honorable Stephen Harper, Premier ministre du Canada.

Dans ce témoignage, je ne nommerai pas de noms de personnes, mais je situerai néanmoins les lieux, les dates et les institutions.

Depuis plusieurs années, mon père était sous les soins psychiatriques de l'Hôpital Louis-H. Lafontaine, mais vivait toutefois en résidence de type pavillon d'accueil rattaché à cet Hôpital. Il était également sous la protection du Curateur public, surtout en raison de ses avoirs financiers.

Tout allait relativement bien jusqu'à il y a environ 4-5 ans, alors que la travailleuse sociale s'est mise à le déplacer de résidence – 3 résidences en moins de 2 ans – et ce, sans égard aux besoins de mon père, entre autres, son affaiblissement (il était déjà tombé et demeuré coincé entre son lit et le mur), besoin d'une aide technique à cause d'une épaule disloquée, besoin de surveillance aux repas pour éviter qu'il s'étouffe en raison d'un problème de déglutition, besoin de stabilité, besoin de se sentir en sécurité étant donné le caractère peu demandant, calme et réservé de mon père. Ces changements successifs et ces adaptations répétitives ont eu un effet très nocif, en particulier son passage au second pavillon. C'est ainsi que sans tenir

compte de ses difficultés et de ses besoins, la travailleuse sociale a sorti mon père d'un pavillon « quatre étoiles » pour le placer dans ce qu'on pourrait appeler un taudis avec une surveillance et des services professionnels réduits. Durant son séjour, mon père m'appelait souvent car, de toute évidence, il avait peur à cet endroit (et moi aussi j'avais peur pour lui). De plus, la travailleuse sociale choisissait des endroits d'hébergement toujours plus éloignés par rapport à la famille. Moi et mon frère sommes toujours demeurés impliqués vis-à-vis notre père. En général, mon frère le sortait et l'amenait souper chez lui, tandis que pour ma part, j'allais lui rendre visite en lui apportant des gâteries. À titre d'exemple de l'éloignement de la dernière résidence, je devais faire entre trois et quatre heures de transport en commun pour aller visiter mon père. Manifestement, la présence de la famille auprès de mon père n'a jamais fait partie des préoccupations de la travailleuse sociale, malgré le fait que nous ayons toujours été dans le tableau.

Les problèmes se sont vraiment envenimés à partir de cette époque. Une distinction doit toutefois être faite entre les services sociaux et les services médicaux; ces derniers ayant maintenu des standards de qualité. (Je me demanderai toujours si la travailleuse sociale n'aurait pas voulu se venger en s'en prenant à mon père après que je l'eus vivement critiquée). Cette époque se situe à la suite de la mort de notre sœur cadette – une mort qui avait très durement éprouvé mon père – au moment où mon père avait décidé de rédiger un testament notarié alors qu'il se trouvait sous la protection du Curateur public.

Le testament ne révèle rien de particulier puisque mon père lègue ses avoirs à parts égales à ses deux enfants. Par contre, son testament stipule qu'en cas de décès de l'un ou l'autre, l'héritage ne va pas aux descendants, c'est-à-dire ses petits-enfants. En date d'aujourd'hui, le testament n'est toujours pas réglé et les avoirs de mon père sont toujours en possession du Curateur public.

La situation générale s'est grandement détériorée au printemps 2009, alors que la travailleuse sociale s'est rendue à la résidence pour informer mon père qu'il n'aurait plus droit à son argent de poche, une somme que depuis toujours on lui remettait chaque mois (environ une centaine de dollars). Mon père qui avait la réputation d'être parmi les plus gentils et les plus tranquilles de la résidence, s'est mis à hurler, à sacrer, allant jusqu'à mettre la travailleuse sociale à la porte. Ayant été mise au courant par mon père, j'ai contacté la travailleuse sociale pour demander des explications, à savoir, si les économies de mon père étaient épuisées et qu'il fallait lui serrer la ceinture pour le paiement de son placement. Or, elle m'a clairement indiqué que ce n'était pas le cas, voire même, que mon père avait amplement

À la mémoire de mon père,  
Claude Melançon, décédé le 14 décembre 2009

d'argent. Allant à l'encontre de la volonté de mon père, le Curateur avait décidé *manu militari* qu'il «n'avait pas besoin de cet argent de poche étant donné qu'il avait tout ce qu'il lui fallait, un toit sur sa tête et de la nourriture». Fin de la discussion. J'ai immédiatement exigé qu'une réévaluation de la curatelle soit effectuée, tout en l'avisant qu'une telle décision, à l'effet de retenir l'argent de mon père, allait le tuer. Nous sommes en mai 2009.

Sachez, chers commissaires, que mon père avait toujours eu un rapport particulier avec l'argent – je dis cela en tout respect de sa personne – que l'argent était sa raison de vivre, pour ainsi dire. Dès lors, j'ai promis à mon père que j'allais tout faire pour récupérer son argent aux mains du Curateur public. Je me sentais extrêmement coupable étant donné qu'une travailleuse sociale intérimaire avait demandé l'année précédente si nous voulions prendre la curatelle de mon père. Comme il n'y avait pas eu de problème avec le Curateur, moi et mon frère avons décidé de maintenir le *statu quo*. Ce fut une erreur monumentale! Au moment où le Curateur public a décidé de modifier les règles du jeu à son détriment, mon père m'a durement reproché cette décision.

Aujourd'hui, je dois vivre avec ce *flashback* du regard sévère de mon père qui m'accuse en disant : «c'est de ta faute parce que tu n'as pas pris la Curatelle...» Et je vais devoir vivre avec cette scène épouvantable en mémoire le reste de ma vie.

À partir de l'été, j'ai vu mon père dépérir à vue d'œil. Malgré mes nombreuses démarches, je n'ai pas pu honorer ma promesse, de lui redonner son argent retenu par le Curateur.

- 18 juillet 2009 : envoi d'une lettre de trois pages à la déléguée du Curateur au dossier de mon père. J'écris textuellement : «*En retenant l'argent de mon père, vous êtes en train de le tuer !*»
- 28 juillet : réponse écrite de la déléguée pour dire qu'il va y avoir une rencontre multidisciplinaire en septembre ou octobre. (Dans la lettre, il n'est pas question de la réévaluation de curatelle demandée par moi et mon père).
- 5 août : j'écris au bureau des plaintes du Curateur public. Je termine la lettre ainsi : «*En espérant une réponse rapide de votre part; le plus possible, avant que mon père soit mort (il a été hospitalisé le 29 juillet à l'Unité 401 (soins physiques et chirurgie) de HLHL*». (Malgré nos supplications, le Curateur public a continué de faire la sourde oreille).

À la mémoire de mon père,  
Claude Melançon, décédé le 14 décembre 2009

- 3 septembre : envoi d'un courriel au *Ministre de la Famille* (Tony Tomassi) de qui dépend le Curateur public. Le courriel porte le titre percutant : *Curateur public : perdre ses droits de citoyen jusqu'`à ce que mort s'ensuive*. Je reçois un accusé de réception le 4.
- 10 septembre : je reçois un courriel du *Bureau des plaintes du Curateur public* qui m'informe que le Ministre leur a remis ma plainte. La personne qui signe le courriel réitère qu'il va y avoir une rencontre multidisciplinaire au cours des prochaines semaines. (Quatre mois plus tard, toujours pas question de la réévaluation de la Curatelle, et la santé de mon père se dégrade).
- 9 septembre 2009 : j'écris au Comité d'éthique de l'*Hôpital Louis-H. Lafontaine* pour demander qu'on examine la notion d'inaptitude/apptitude dans le cas spécifique de mon père. Une rencontre a eu lieu en novembre, par rapport à laquelle aucune suite n'a été donnée.
- 15 septembre : je transmets un courriel au *Protecteur du Citoyen* afin qu'on vienne faire des pressions pour qu'on procède le plus rapidement possible à la réévaluation de la Curatelle.
- 28 octobre : réponse écrite du *Protecteur du Citoyen* qui ne fait pas plus avancer le dossier de mon père. A priori, on semble s'être empêtrés avec le Commissaire aux plaintes de l'Hôpital en raison de l'ambiguïté des mandats. (À cette date, il n'y a toujours pas de rencontre multidisciplinaire, et non plus d'entrevue avec les membres de la famille pour une réévaluation de curatelle).
- 15 novembre : je réponds avec une longue lettre de 6 pages au *Protecteur du Citoyen* afin de remettre les pendules à l'heure. Des copies conformes sont envoyées à diverses instances : DSP Hôpital Louis-H. Lafontaine, Comité d'Éthique Hôpital Louis-H. Lafontaine, Collège des Médecins du Québec, Ministre de la Justice et la Cheffe de l'Opposition officielle.
- 9 décembre : envoi d'un autre courriel au *Ministre de la Famille* et à la *Ministre responsable des Aînés* portant le titre : «**ABUSER EN TOUTE IMPUNITÉ**». Mon père avait alors sombré dans le coma depuis une semaine, attendant sa mort prochaine qui allait survenir le 14 décembre.

À la mémoire de mon père,  
Claude Melançon, décédé le 14 décembre 2009

Le 11 janvier 2010, le *Directeur du bureau des plaintes du Curateur public* donne suite à ma plainte. Il mentionne que la demande de réévaluation de curatelle devait se faire prochainement, mais qu'on n'a pu procéder à cause de la mort de mon père. Même chose pour la rencontre multidisciplinaire qui devait se dérouler en septembre. Ce qu'on voulait me signifier, c'est que c'était, somme toute, de la faute de mon père qui était mort sans leur laisser le temps de procéder. À noter que plus de six mois s'étaient écoulés. C'était de la faute de mon père qui avait sombré dans la dépression, et qui avait flanché sous le poids d'un stress énorme dépassant l'endurance d'un homme déjà affaibli par l'âge. Bref, tant pis pour lui s'il n'a pas eu de réévaluation! Je pense qu'il s'agit de la chose la plus macabre et cynique qu'il m'a été donné de lire dans ma vie.

Chers commissaires, le 15 mai 2009, date de son 76<sup>e</sup> anniversaire, mon père avait «enfilé» deux gros *sundaes* au chocolat, le premier que je lui avais apporté en après-midi et le second de la part de mon frère en soirée. Et le 14 décembre, mon père était mort. À ce jour, je ne connais même pas les causes de son décès, sinon le fait qu'il a cessé de respirer et que son cœur a arrêté de battre. Je ne lui connaissais aucune maladie, et aucun médecin ne m'a jamais convoquée pour m'aviser qu'il était affligé d'une maladie fatale. D'autant plus, il n'y a pas eu d'autopsie pour expliquer sa mort; mon frère ayant signé à cette fin. Sur ce point d'ailleurs, j'ai de la difficulté à saisir comment il se fait que mon frère ait eu le droit de signer, étant donné la responsabilité du Curateur public au plan légal.

Pour ma part, je crois que mon père est mort de cause naturelle, sauf qu'on s'est organisé pour activer sa mort. Mon père avait déjà passé à travers la «C difficile» quelques années auparavant; certaines personnes ont dû estimer qu'il avait la couenne dure. Mon père voulait vivre et il ne voulait rien savoir de la mort.

Comme en fait foi l'expérience cruelle que mon père a vécue, il n'y a personne pour prendre leur défense. On a beau cogner à toutes les portes des instances gouvernementales, on nous ignore. De la banalisation à l'abus, il n'y a qu'un pas. Ouvrir la porte à l'euthanasie et au suicide assisté équivaut à ouvrir la porte aux abus tout en garantissant l'immunité aux meurtriers et à leurs complices. J'imagine facilement des sites Internet où les apprentis-meurtriers (tout comme les pédophiles) pourront s'échanger des trucs afin de déguiser leur meurtre.

Mon père a vécu une longue et atroce agonie psychologique au vu et su de plusieurs témoins directs et indirects. Mais personne n'a bougé. Mon père ne voulait pas mourir. Pourtant, certaines personnes ont pris la décision à sa place. Et ces individus

À la mémoire de mon père,  
Claude Melançon, décédé le 14 décembre 2009

sont très bien protégés à l'intérieur du cadre gouvernemental : pas d'enquête, pas de police, pas de procès, pas de sentence. Je ne fais pas de spéculations ou de scénarios fictifs. Les circonstances de la mort de mon père telles que je viens d'en faire la description se sont bel et bien déroulées ainsi.

Si par malheur, cette Commission penche en faveur de l'euthanasie et du suicide assisté, vous allez mettre en péril la vie de citoyens et citoyennes. Il s'agit d'une conséquence logique de l'éthique défailante de nos institutions, en plus de la nonchalance, de la complexité et de la lenteur du système. Il y a donc impossibilité d'en assurer l'encadrement. En ouvrant la voie, euthanasies et suicides assistés vont se produire à un rythme effarant, au gré ou non des «euthanasiés», en particulier dans les cas où il y a de l'argent en jeu.

On a tué mon père en alléguant qu'il n'avait pas de besoins psychologiques et affectifs. Quels seront les prochains prétextes pour prendre la vie de quelqu'un :

- Le système de Santé coûte cher, va-t-on penser à éliminer les individus dont l'état de santé requiert trop de services ?
- Les assistés sociaux qui vivent aux crochets de la société sont un fardeau pour les contribuables, faudra-t-il les éliminer eux aussi ?
- Très bientôt, il n'y aura plus d'argent pour les fonds de pension, allons-nous éliminer pour autant les retraités de plus de 70 ans ?

Où est-ce que la folie va s'arrêter ?...

La société québécoise a complètement déraillé... Il y a quelques années, j'ai écrit à la Ministre de l'Éducation pour l'informer, en toute bonne foi, d'irrégularités dans les programmes universitaires, des failles au détriment des étudiants, mais qui ajoutent par contre de l'argent dans les coffres de l'État. J'ai chèrement payé ma bonne action de citoyenne, et je paie encore de ma poche. Dans le cas de l'euthanasie et du suicide assisté, faudra-t-il, là aussi, fermer les yeux sur les irrégularités de crainte d'avoir à payer cher notre vigilance et notre intégrité ?

Avant de commencer à réfléchir au droit de vie ou de mort sur l'être humain, tels l'euthanasie et le suicide assisté, il est nécessaire de s'assurer, au préalable, que les assises de cette société sont d'une rectitude impeccable et inébranlable. Autrement dit, tout le contraire d'une société qui met sur pied une Commission pour enquêter sur la nomination de ses juges, le contraire d'une société dont les instances se placent au-dessus de ses propres lois et règlements, tout le contraire d'une société avec des fonctionnaires qui ont une soif de pouvoir hitlérien, le contraire d'une

société composée d'individus apparemment intouchables, le contraire d'une société où l'imputabilité est absente, et tout le contraire d'une société avec des institutions sans foi ni loi. Le Québec est donc très loin d'une structure moralement responsable absolument nécessaire quand il est question d'euthanasie et de suicide assisté.

Après être parvenu à ses fins, le Curateur public tire maintenant profits des intérêts avec l'argent de mon père décédé, en plus des montants qu'il s'accorde en frais administratifs pour garnir ses coffres.

Pour ma part, à l'inverse du Curateur public, j'éprouve le pénible sentiment d'avoir échoué dans ma tâche de protéger mon père. Je dois désormais vivre avec ce fardeau, le *flashback* du regard furieux de mon père et cette phrase retentissante : «...C'est de ta faute parce que tu n'as pas pris la curatelle...»

Chers Commissaires, vous avez une boîte de Pandore entre les mains. En prônant *l'euthanasie et le suicide assisté*, vous allez donner carte blanche aux meurtriers et à leurs complices.

La fille de Claude Melançon

À la mémoire de mon père,  
Claude Melançon, décédé le 14 décembre 2009